

Bouquet des marais – *Palaemon varians*

Espèce lagunaire sédentaire

Statut IUCN Monde : Non évalué

Protection : Espèce non réglementée



Biologie et habitats

La **reproduction** peut avoir lieu de mai à septembre, dans **les zones estuariennes et les marais richement végétalisés**. Dès l'éclosion il y a une **phase planctonique** de développement larvaires (stades protozoé, zoé et métazoé) **puis une phase benthique**. Les larves peuvent quitter les zones estuariennes et les marais pour gagner la mer et revenir ensuite vers ces mêmes habitats. L'espèce est omnivore. Elle se nourrit de larves d'insectes, de plantes ou de petits animaux en décomposition. Les femelles portent des œufs de mai à septembre. Elle affectionne les eaux très turbides, avec de grandes variations saisonnières de la salinité et de la température

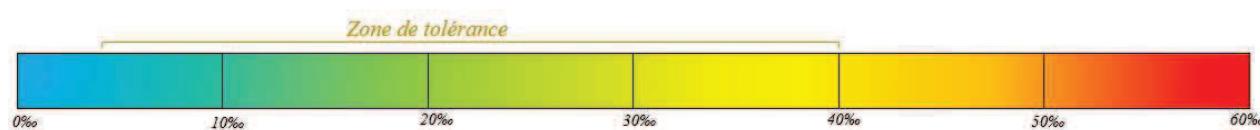
Sa durée de vie maximale est proche de 24 mois avec une période de reproduction s'étendant (Laurent-Bizot-Espiard 1984).

Distribution française

Elle fréquente les eaux saumâtres de faible profondeur sur tout le littoral Ouest.

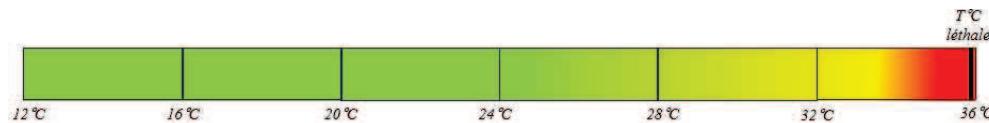
Relations aux caractéristiques physicochimiques

Salinité : espèce euryhaline : [5-40]‰



Oxygène : pas de données

Température :



Principales périodes d'activité biologique

Stade	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Reproduction												
Colonisation milieux côtiers et saumâtre des juvéniles												
Migration vers milieux marin larves												

Besoins migratoires

Les larves peuvent migrer vers la mer obligeant les juvéniles à migrer vers les estuaires et les marais. Toutefois, l'espèce peut effectuer tout son cycle dans les habitats saumâtres et doux. Les enjeux migratoires sont **MOYENS**.

Utilisation des zones de marais

Les marais remplissent une fonction de zone de développement sur l'ensemble du cycle biologique. Les enjeux en termes de capacité d'accueil sont donc **FORTS**.

Menaces identifiées en zone de marais

Connectivité hydraulique : Difficultés de franchissement des obstacles associés à la gestion des niveaux d'eau

Qualité et diversité des habitats

Abondance trophique

Capacités de franchissement

Elles peuvent franchir des ouvrages en utilisant leur capacité nage mais également leur capacité de marche. Leur vitesse critique de nage varie de 0.3 à 0.5 m/s et leur vitesse maximale de 0.7 à 1 m/s. Les crevettes disposent de capacité d'accélération (>1.2-1.3 m/s) en utilisant un mécanisme de contraction-extension des segments de l'abdomen.